

L'Election Sénatoriale du Pas-de-Calais

PROFESSION DE FOI DES CANDIDATS SOCIALISTES

Voici le texte de la profession de foi que les candidats socialistes adressent aux députés sénatoriaux :

Citoyens,

C'est en candidats nettement socialistes que nous nous présentons à vos suffrages.

Vous connaissez notre passé de propagande et de lutte, nos aspirations vers un régime de justice et d'égalité sociale. Il serait indigne de vous comme de nous de les trahir ou de les pallier. C'est en accord complet avec les principes de notre Parti, d'ailleurs par nos devanciers et réaffirmés tout récemment dans la Déclaration de Toulouse ; c'est, drapeau déployé, que nous allons à la bataille.

Mais, Citoyens, si nous sommes socialistes et précisément parce que nous sommes socialistes, nous avons la prétention de contrôler ce qui concerne les besoins immédiats de vous comme de nous de les réaliser.

Contre tous les privilèges, nous sommes les apôtres convaincus des réformes !

Contre toutes les trahisons et les compromissions nous sommes les défenseurs infatigables de la République.

Citoyens,

En face de la réaction qui sévit dans les milieux gouvernementaux ; en face des tracasseries et des persécutions adressées aux organisations ouvrières ; en présence de la faillite lamentable de la majorité parlementaire pendant à laquelle les promesses de son programme ont été démenties et vous affirmant énergiquement votre volonté de réaliser les réformes sociales !

N'oubliez pas que le Sénat a toujours été jusqu'à ce jour, la forteresse des privilèges capitalistes ! N'oubliez pas qu'il est toujours mis en travers des lois ouvrières loi Berteaux-Jaurès (loi des 8 heures dans les mines, etc.) et que tout récemment encore il a refusé brutalement une retraite de 120 fr. pour nos vieux travailleurs !

Il faut que vous insistiez, entendez à la Haute Assemblée la protestation indignée du peuple contre l'égoïsme de la classe capitaliste !

Citoyens,

En votant pour les candidats socialistes, vous votez pour :

- La Nationalisation des Mines et des grands monopoles ;
- L'impôt sur le Revenu, avec dégrèvement des salaires ouvriers et des revenus des petites fortunes ;
- Les Retraites de Vieillesse pour tous les travailleurs des champs et des villes ;
- L'Extension de la loi sur les accidents aux travailleurs des champs ;
- La Loi des 8 heures dans les Mines ;
- La Loi Berteaux-Jaurès, pour les Travailleurs des Chemins de Fer ;
- La Création d'Inspecteurs ouvriers du travail ; dans les usines et les chantiers ;
- Et toutes les réformes impartialement attendues par tous les Français, toujours promises, jamais réalisées.

Socialistes et Républicains :

Si la situation politique générale nous commande d'engager la lutte, les circonstances particulières à notre département nous en font un devoir impérieux !

Car, ce n'est pas seulement la DEMOCRATIE qui est compromise par l'attitude équivoque de la coalition opportuniste qui nous dirige ;

C'est la République, elle-même, qui est en péril !

Pour remplacer M. Achille Bonilleux, pour compléter la liste républicaine (7), le Congrès de Montreuil n'a trouvé rien de mieux que de désigner... M. Ribot !

C'est à cet homme, qui depuis dix ans a toujours été l'allié de la réaction cléricalle ; qui a mené une lutte acharnée et perfide contre les ministères de défense et d'action républicaine et laïque, Waldeck-Rousseau et Cornbes ; c'est à cet homme, qui avec la complicité du gouvernement et sans un mot de protestation des quatre sénateurs sortants en confie le drapeau de la République !

En face d'une coalition aussi immorale, nous avons le droit de dire haut et clair que nous sommes les seuls défenseurs de l'idée républicaine dans notre département ; que notre liste est la seule liste républicaine parce qu'elle ne comprend que des républicains éprouvés et qu'elle n'a été désignée que par des électeurs républicains, sans compromission, ni marchandage !

Citoyens,

Nous vous avons dit toute notre pensée. A vous de dire la vôtre !

Pour le bon renom de notre département ! Pour l'honneur de la République !

Pour l'instauration d'une politique de réformes !

Pour la sauvegarde des intérêts de la Démocratie !

Pour l'affirmation de votre foi, en un régime de justice et de fraternité !

Votez pour la liste socialiste !

Les Candidats :

Casimir BEUNET, conseiller municipal, ancien député ; A. DESMETTS, négociant de commerce, à Frévent ; Florent EVARD, Conseiller d'arrondissement, à Arras ; Numa LEROUX, adjoint au Maire d'Arras ; Honoré MERLIN, brasseur, ancien maire d'Atchel.

Le curé de Gondcourt doit quitter le presbytère dans les trois jours

AINSI EN A DÉCIDÉ LE TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

On se rappelle que M. l'abbé Seulin, curé de Gondcourt, avait opposé à toutes les réclamations de la commune concernant le paiement du loyer d'un presbytère le silence le plus dédaigneux.

Les demandes amiables de la municipalité, les mises en demeure qui avaient suivi, tout était resté vain. M. le curé de Gondcourt s'opposait à l'habitation d'un immeuble municipal ne daignant pas dénouer les cordons de sa bourse pour payer son terme.

La commune de Gondcourt trouvant que les plus courtes plaisanteries sont les meilleures, voulut faire cesser rapidement celle qui consistait à offrir gratis un logement à M. l'abbé Seulin et elle adressa en conséquence au tribunal civil de Lille.

La Ire chambre du tribunal, présidée par M. Dassonville a rendu hier son jugement dans cette affaire.

Il condamne M. l'abbé Seulin à quitter le presbytère de Gondcourt dans les trois jours et autorise la commune à faire procéder à son expulsion.

Voici les principaux considérants qui motivent la décision des juges :

« Attendu qu'aux termes d'un acte reçu par M. Collette, notaire à Seclin, le 27 juin 1829, enregistré, la veuve Marchand a fait donation à la commune de Gondcourt d'une maison près de l'église à la condition que toute la propriété donnée serait affectée à perpétuité à l'usage de presbytère et servirait à loger le curé, en tant qu'il résiderait dans les trois jours, c'est-à-dire pendant la durée de la paroise.

« Attendu que l'abbé Seulin, curé de Gondcourt, malgré une sommation à lui faite le 2 avril 1907, par l'huissier Manges, au nom de la commune, d'avoir à quitter le presbytère dans les trois jours, en tant qu'il résiderait dans les trois jours, n'a pu être expulsé de la maison sans payer de loyer.

« Attendu qu'aux termes de l'article 3, paragraphe 14 de la loi du 12 avril 1913, l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics, ne peuvent remplir ni les charges ni les dépenses afférentes aux libéralités à eux faites ou aux contrats conclus par eux, ni les charges dont l'exécution comporte l'intervention soit d'un établissement public du culte, soit de titulaires ecclésiastiques.

« Attendu que les charges imposées comme conditions des donations ou des contrats pouvant être de natures diverses ou varier à l'infini, le législateur, ainsi qu'il a fait observer M. le curé des curés, dans la séance de la Chambre des députés du 21 décembre 1907 en réponse à une observation de M. Guillaud de Glanville, a laissé aux juges le soin d'apprécier et la liberté dans les conditions où le bien se présente à un caractère quel qu'il soit.

« Attendu que l'abbé Seulin n'invoque pas sa qualité d'ecclésiastique, que la loi ne reconnaît pas, mais se prévaut d'une qualité de curé de la commune de Gondcourt, indépendamment de toute fonction ecclésiastique, et qu'il prétend qu'on a pu sans violer aucune loi l'accorder comme à tout citoyen le bénéfice d'une habitation à titre de moyen de vie ou d'aide matérielle, comme on avait pu lui procurer une pension en tant qu'il n'était pas curé.

« Attendu qu'il suffit de se reporter à l'acte de donation pour constater que la donation guidée purement par un sentiment religieux a été faite dans le but de faciliter l'exercice du culte, faire bénéficier de son bénéfice le curé de la paroisse, non d'un établissement public du culte supprimé par la loi du 9 décembre 1905 ; que la libéralité a donc été faite à la fonction et à un caractère ecclésiastique.

« Attendu que dans ces conditions l'abbé Seulin est tenu de quitter l'immeuble qu'il occupe indûment depuis le 3 janvier 1907, et doit à la commune tout le montant des dommages-intérêts dont le montant n'est pas établi par la commune, mais par le tribunal.

« Pour ces motifs.

« Dit que la libéralité dont se prévaut l'abbé Seulin n'a aucun caractère ecclésiastique.

« Dit que l'abbé Seulin ne peut invoquer l'immunité appartenant à la commune de Gondcourt.

« Dit que dans les trois jours du jugement il sera tenu de quitter l'immeuble et de faire évacuer et à cet effet mettre hors de la maison tout ce qui s'y trouvera par tous moyens de droit.

« Confirme Seulin pour indue possession depuis le 3 janvier 1907 à deux cents francs de dommages-intérêts.

Ce jugement condamne en outre l'abbé Seulin en tous les dépens.

Les victimes du froid

A NIEPPE

On trouve étendu sur la route le cadavre d'un ouvrier charbon.

Au fur et à mesure qu'on avance dans l'hiver le froid allonge toujours plus sinistrement la liste de ses victimes.

Mardi matin, des ouvriers se rendaient à leur travail quand ils aperçurent étendu à l'entrée, de la route de Bailleul un ouvrier charbon, nommé Favart, âgé d'environ 50 ans qui se trouvait mort.

Les voisins qui s'en virent devant eux qu'un cadavre, ils avisèrent le gendarme, mais la mort était naturelle et le docteur qu'on avait appelé, en procédant à ses constatations, vit de suite que le malheureux avait succombé à une congestion occasionnée par le froid.

A BOULOGNE

Un octogénaire est frappé de congestion sur le port.

Un vieillard âgé de 80 ans, François Brouil, a été trouvé hier matin, vers huit heures, ne donnant plus signe de vie, sur le quai du bassin Carnot.

Appelé aussitôt, un docteur ne put que constater le décès, qu'il attribua à une congestion causée par le froid.

A ROUBAIX

DRAME AU VITRIOL

Un amant éconduit lance, dans un café, sur son amie et sur la sœur de celle-ci, un bol de vitriol et atteint également deux consommateurs.

Il y a un an environ, Blanche Cartier se mit en ménage avec Louis Eckhout, un jeune homme de 24 ans, marchand de lait, demeurant 241, rue Décrème.

Le couple était dans une « purée » horrible et habita longtemps rue du Chemin-de-Fer. Puis, la sœur de Blanche, Jeanne Cartier, ayant pris un estaminet 193, rue des Arts, Louis Eckhout et son amie allèrent habiter avec elle.

Le ménage n'était pas très uni. Si l'on en croit Blanche, Louis se montrait brutal et lui faisait des mauvais traitements.

Il y a trois semaines elle le congédia, lui déclarant que toutes tentatives faites par lui pour reprendre la vie commune seraient fatalement vouées à l'échec.

« Pendant l'absence de Louis Eckhout, Blanche se maria avec un certain M. J. qui lui permit de continuer sa marche à l'instigation de son père. Aussitôt que le peuple sera calmé, il sera convoqué le Parlement.

DERNIERE HEURE

(Par Services Télégraphiques et Téléphoniques Spéciaux)

Le coup d'Etat du Venezuela

LE DICTATEUR CASTRO SE RESIGNE. — IL NE FERA RIEN CONTRE LE NOUVEAU GOUVERNEMENT.

Berlin, 24 décembre. — M. Castro a fait aujourd'hui au correspondant de la Presse Associée la déclaration suivante :

Après avoir pris connaissance de tout ce que les journaux ont publié sur les événements du Venezuela, je crois devoir mettre en doute l'attribution au gouvernement actuel. Lorsque ma santé sera meilleure, j'aurai davantage à dire sur ce sujet alors que je serai entièrement au courant de ce qui s'est réellement passé.

En tout cas, je ne créerai aucune difficulté au gouvernement actuel et ne chercherai pas à l'entraîner dans les efforts qui lui seraient imposés pour établir de bons rapports avec les gouvernements étrangers, quand bien même cela devrait entraîner la fin de ma carrière politique active.

Le président Castro restera quinze jours à la clinique du professeur Israël.

L'Emeute de la Sorbonne

Les manifestations de la soirée

Paris, 24 décembre. — Les manifestations ont continué au quartier Latin dans la soirée. Après l'échouage du sénat, ce fut une suite ininterrompue de petites charges opérées par les gardiens de la paix dans les rues avoisinant l'école de médecine.

A 7 heures, les étudiants parvinrent à se grouper devant le portail de l'école de médecine et conspuent le professeur Bouchard.

Une charge assez vive a lieu. Les manifestants se précipitent, poursuivis au trot par les cavaliers.

Goulevard Saint-Michel, ils sont priés de se disperser et la police accourt en sens inverse. Plusieurs d'entre eux sont renversés, ils parvinrent cependant à se reformer devant la Faculté.

De nouvelles boucoulades se produisent, au cours desquelles un étudiant est renversé et piétiné. Un autre étudiant renversé par une charge, serait dans un état grave.

Des agents et gardes républicains ont été également blessés à la main.

Des inscriptions ont été tracées à la craie sur les murs de la Faculté, invitant les manifestants au calme.

Une députation de l'association des étudiants a été reçue par M. Clémenceau.

L'affaire Seinheil

LA CONFRONTATION DE MARIE WOLF DE COULLARD N'A PAS DONNÉ DE RESULTATS

Paris, 24 décembre. — M. André a entendu hier très longuement Mariette Wolf, puis il a confronté avec Rémy Couillard pour résoudre diverses contradictions relevées dans leurs dépositions.

Mariette fut introduite la première dans le cabinet de M. André.

La vieille femme a gardé le visage impassible qu'on lui a toujours vu ; elle a répondu aux questions du juge avec impudence, et il a fallu toute la ténacité de M. André pour obtenir des réponses claires.

Le magistrat voulait être mis au courant de tous les détails de la vie intime du ménage. Mariette, la femme de confiance de Mme Steinheil depuis 16 ans, connaissait ces détails.

Pendant plus de trois heures, M. André l'interrogea sur les amants qu'elle avait eus pendant ces dernières années, sur ses devoirs, ses sentiments, si elle avait été mêlée au drame.

Mariette Wolf a également renseigné le magistrat sur les ressources dont vivait le ménage. Elle a expliqué le rôle permanent de Mme Steinheil, le rôle de Rémy Couillard, de leur mariage, si elle n'avait jamais connu Rémy Couillard.

Dans une de vos dernières dépositions, a dit le magistrat au voleur de chambre, vous avez déclaré que vous avez été surprise le jour du crime de voir Mme Japy couchée dans la chambre de Mme Steinheil parce qu'elle n'y couchait jamais. Maintenez-vous cette affirmation ?

— Oui.

— Et vous, Mariette, que dites-vous ?

— Je ne sais pas pourquoi ce soir-là Mme Japy a couché dans la chambre de Mme Steinheil mais cela ne m'a pas surprise, parce que j'ai vu souvent le fait se produire.

— Et moi, répondit Couillard, depuis les mois de novembre égypte où j'ai servi au service des époux Steinheil, j'avais vu six ou sept fois Mme Japy descendre chez sa fille. Jamais elle n'avait couché dans la chambre de Mme Steinheil.

Mme Steinheil, alors, a trouvé une explication au fait anormal signalé par Couillard : d'ordinaire, lorsque Mme Japy venait impasse Roussin, elle occupait la chambre de Mme Steinheil, et couchait dans la lit de fer, qui était assez étroit.

Pendant son séjour, Mme Steinheil couchait avec sa mère dans le grand lit, dans la chambre de Madame.

Le 31 mai, Mme Steinheil ne se trouvait pas à Paris. Madame a dû céder son lit à sa mère, parce qu'il était plus confortable et a couché dans le lit de fer de sa fille.

Ce point élucidé, M. André en a abordé un second.

— Couillard, a-t-il dit à Mariette, a aussi affirmé qu'après le drame vous régiez au ménage à la maison, et que Mme Steinheil semblait obéir à toutes vos volontés. Est-ce exact ?

— Non. Depuis le crime, la gêne s'est fait sentir plus terrible que jamais. Madame n'avait plus de ressources ; elle ne pouvait rien toucher de la succession de sa mère ; les secours de ses amants devenaient rares. Cependant, il fallait vivre. J'ai pris la direction du budget domestique pour parvenir à assurer l'existence de la maisonnée. Je réduisais les dépenses à leur strict minimum. Souvent, nous ne dinions que de légumes.

Voilà quelle a été ma conduite.

Quant à avoir influencé Mme Steinheil, c'est absolument faux ; j'attendais qu'on m'apporte des faits.

— J'avoue que je ne puis rien dire de précis, a répondu Couillard ; j'ai éprouvé l'impression que Madame obéissait à Mariette à cause de petits détails domestiques, mais en dehors de cela, je n'ai rien remarqué.

M. André, n'ayant épuisé aucun fait nouveau, a mis fin à la confrontation.

Les événements de Perse

Le chah promet toujours de convoquer le Parlement.

Berlin, 24 décembre. — Le correspondant à Téhéran de la Gazette de Voss a appris de source confidentielle que le chah a répondu aux représentations présentées de l'Angleterre et de la Russie qu'il n'aurait pas de donner un Parlement à la Perse.

C'est toujours là son intention, mais il ne veut pas se laisser forcer la main par les démonstrations populaires.

Aussitôt que le peuple sera calmé, il sera convoqué le Parlement.

Une sortie du « Clément-Bayard »

Le brouillard l'oblige à regagner son garage

Paris, 24 décembre. — Le dirigeable « Clément-Bayard » a quitté Sartrouville ce matin à 10 heures, et a été obligé de revenir à Sartrouville à 11 heures, à cause du brouillard. Dans la nacelle avaient pris place M. Philippe Berger, membre de l'Institut, et quatre autres personnes.

L'ascension s'est effectuée sans incident, mais le brouillard est devenu très épais, et le dirigeable a dû s'arrêter. Intéressé du brouillard ne lui permettant pas de continuer sa marche, le « Clément-Bayard » a repris la direction de Sartrouville.

L'amnistie pour Dravot serait votée

Paris, 24 décembre. — Après les ratifications de vote qui ont été faites dans la journée, l'amnistie en faveur des coupables de Dravot serait votée à 4 voix de majorité.

Les chemins de fer et le repos hebdomadaire

Paris, 24 décembre. — M. L. Barthou, ministre des travaux publics, en prenant le 17 avril 1904 l'initiative proposée par l'Association des Chemins de fer français, a prévu que certaines dérogations pourraient être accordées au régime général dans l'intérêt public.

A la suite de nombreuses demandes dont il a été l'objet, et après une enquête approfondie, le ministre vient de décider qu'à partir du 1er janvier prochain, les gares demeurant ouvertes le dimanche et jours fériés, à la réception de toutes les denrées périssables dont le dépôt et l'expédition ne peut se faire qu'au dernier moment.

UNE VENDETTA

Bastia, 24 décembre. — Cette nuit, à minuit, un inspecteur de police, M. Hustin et un agent, M. Giuliani, de service au concert des Phalènes, ont été tués à coups de revolver par un repris de justice, le jeune Emmanuel Antoine, âgé de 20 ans.

L'assassin a pu prendre la fuite.

LA LOTERIE DE LA PRESSE

Les gagnants sont informés qu'ils pourront se présenter au siège de l'Association des Journalistes, 3, rue des Augustins, à Lille, pour toucher le montant des lots.

Samedi 26 décembre, de onze heures à midi

A VALENCIENNES

Le Gros Lot

Le gagnant du Gros Lot dépose son billet au Crédit Lyonnais.

L'heureux mineur d'Heléennes, M. Lasserre, est venu, accompagné de sa femme et de sa fille, rendre visite à des parents à Valenciennes.

... de ce bandit émérite, et nous devons avouer qu'il avait partiellement raison de compter sur entra sur la pointe du pied et tit signe à Francine.

Le marquis de Crécy regarda cette jeune femme qui ne le connaissait pas. Il s'était proposé de l'interroger après s'être occupé de Landrin, lorsqu'il la vit sortir avec Yvon, son étournelement redoublé.

Le domestique avait demandé à Mlle de Vaudoy si elle voulait recevoir Francine. Berthe avait répondu affirmativement.

Au milieu des grands événements qui venaient de se succéder, la jeune fille avait eu une pensée consolante en apprenant le retour de sa protégée.

La maîtresse de Vidocq fit connaître son secret à Mlle de Vaudoy.

Berthe essaya une lame lorsqu'elle fut que cette malheureuse jeune femme était la fille du blessé.

— Eh bien ! dit-elle, vous voyez que ce n'est pas simplement le hasard qui vous a conduits devant la porte du château... Vous ignorez vraiment que votre père était à notre service ?

— Je vous le jure, Mademoiselle. Depuis de longues années, je n'avais pas de ses nouvelles.

— Pourquoi êtes-vous venue en Bretagne ?

— Francine eut un moment de trouble et ne put répondre.

Berthe s'écria :

— Rassurez-vous, je n'exige aucune confiance de ce sujet, et je vous demande pardon de m'être montrée indiscret. Vous êtes la fille de Jacques Landrin, un fidèle serviteur qui a servi le vicomte et son frère. Car j'ai appris que son grand-père qui pouvait être atteint... Je ne vous demande rien de plus. A partir d'aujourd'hui, le château de Kernilis vous est complètement ouvert... Si vous aimez votre père, si vous

voulez vous montrer reconnaissant envers moi, vous ne me quitterez plus.

La jeune femme remercia sa protectrice avec effusion.

Berthe courut à cet élan d'expansion. Elle répliqua :

— Mon grand-père et moi nous ne faisons que notre devoir en assurant votre existence. Nous sommes déjà récompensés.

Mlle de Vaudoy se retira.

Francine se souvint que Vidocq devait l'attendre depuis longtemps déjà.

Qu'il faut-il penser en ne la voyant pas arriver ?

Landrin ne courait aucun danger immédiat ; la jeune femme se dirigea rapidement vers l'endroit qu'elle avait indiqué à son amant.

Mais Francine avait dit : « A la porte du parc ». Or le trajet ? Il était long.

Cependant que cette porte ne fut pas ouverte à l'intérieur, c'est sorti du château et longues les murs.

A cette heure encore matinale, dans un pays aussi désert que Kernilis, personne ne devait troubler la fille de Landrin.

Elle marchait vite ; la brise, qui soufflait assez fortement, faisait monter à ses joues une rougeur qui animait son visage.

Ses yeux s'arrêtèrent sur une maisonnette.

Ben que l'aspect de la nature fut assez triste en cette matinée d'hiver, on les feuilles mortes tombaient des arbres, tourbillonnaient sous l'impulsion du vent, et le sol d'un manteau d'herbe et de neige.

Francine se sentait un moment de trouble et ne put répondre.

Berthe s'écria :

— Rassurez-vous, je n'exige aucune confiance de ce sujet, et je vous demande pardon de m'être montrée indiscret. Vous êtes la fille de Jacques Landrin, un fidèle serviteur qui a servi le vicomte et son frère. Car j'ai appris que son grand-père qui pouvait être atteint... Je ne vous demande rien de plus. A partir d'aujourd'hui, le château de Kernilis vous est complètement ouvert... Si vous aimez votre père, si vous

volonté ; il gagnerait le pain qu'on lui offrirait si généralement.

Vidocq apparut.

Il s'était embusqué derrière un gros chêne, afin de ne pas faire remarquer sa présence.

Il voyait tout sans être vu.

Il était arrivé à la pointe du jour, et la faction commençait à lui paraître singulièrement longue, bien que, suivant son habitude, il exerçât son imagination au sujet de ses projets d'avenir.

Il pressa Francine sur son cœur.

— Nous partons ? demanda-t-il.

— Non, répondit la jeune femme ; c'est inutile ! et pourquoi ?

— Parce que nous sommes nous fixer dans ce pays.

— A quelques lieues de Brest ! Tu n'y penses pas.

— Au contraire je suis parfaitement déterminé.

Elle ajouta d'une voix moins bien assurée qu'elle ne le voulait le faire paraître :

— Si pourtant tu n'as peur... si tu tenais à t'éloigner de moi... Si d'autres projets ou d'autres attachements te forcent à me quitter, je te laisserai libre.

— Tu es folle ! répliqua chateaufortement Vidocq. Tu sais bien que rien ne peut me séparer de toi... Mais pour que je comprenne un aussi brusque changement dans les idées que tu me proposes, veux-tu m'expliquer ce qui t'est passé ?

— C'est vrai... Tu as peut-être cru à un caprice ?

— Dame ! je l'avoue...

— Comme tu me connais peu !

— Vouons tu me proposes de rester ici. Adieu pas de ma main, de campagne, et tu veux que je trouve la chose toute naturelle... Tiens ! en ce moment, c'est le départ pour les chantiers... Les forçats sortent à

Incendie dans une mine de plomb

Toulon, 24 décembre. — Un incendie brutalement survenu dans une mine de plomb argentifère au Lavadou. On a éprouvé de grandes difficultés pour sauver les mineurs qui travaillaient au fond.

La tempête dans l'Atlantique et dans la Méditerranée

Brest, 24 décembre. — La mer est démontée au large ; plusieurs navires furent devant la tempête sont venus à abriter au port.

Le bâtiment « Aurélie », de Fécamp, allant à Bordeaux, désemparé au large d'Ouessant, a relâché à Brest pour réparer ses avaries.

UN BRICK A LA COTE

Agdey 24 décembre. — Le brick italien « Nadia » a été jeté à la côte par la tempête. L'équipage a été sauvé par des pêcheurs.

Le brick « Nadia » venait de Port-Vendres ; il allait prendre un chargement de vin à Cette.

Les hommes seront rapatriés par les soins de l'autorité.

La caisse et les papiers du bord sont sauvés.

Le capitaine, désespéré, ne voulait pas abandonner la plage où le navire est détruit progressivement par les lames.

La mer, toujours démontée, rend tout travail de sauvetage impossible.

UNE CONdamnation A MORT

Paris, 24 décembre. — La cour d'assises de la Seine a condamné à la peine de mort un nommé Louis Stievenard, 34 ans, déjà condamné dix fois, et qui, le 30 mai dernier, à sa sortie de la prison de Fresnes, tua un de ses camarades nommé Détrout.

elle.

Merluchon reconnut la jeune femme qu'il avait vue la veille.

— Eh ! c'est vous, la belle enfant, dit-il, je m'étais vraiment heureux de vous revoir... D'abord, je n'avais pas reconnu votre voix.

— Je le crois bien, répliqua Francine ; c'est mon ami Pierre qui vous parlie le brigadier.

Pierre ! où est-il ce Pierre ? demanda le brigadier.

— Présent ! répondit Vidocq en exécutant le salut militaire.

— Où est-ce que vous faites ici, vous ? demanda Merluchon d'une voix soupçonneuse.

— Je me promène... Et vous ?

— Non d'une « sabbatole » le brigadier, le particulier se moque particulièrement de la particularité dont à laquelle le gouvernement nous a investis.

— Mon ami, brigadier Merluchon, répondez-moi s'il vous plaît, si vous n'avez rien de mieux à me proposer ?

Francine se mit à rire :

— Nous allons vous chercher, dit-elle.

— Partiellement c'est vous, Vidocq. Notre maître nous a dit : allez trouver le brigadier Merluchon ; il n'y a que lui qui puisse nous tirer d'affaire.

Flatté dans son amour-propre, le brigadier — quoique pochaud — revint à de meilleures sentiments.

— Au fait ! je puis donner un bon conseil ; mais, voilà, depuis quarante-huit heures le service a été tellement pénible, que je n'ai plus la tête à moi.

— C'est vrai, ajouta la jeune femme. Vous venez être mis à la « recherche des forçats », mais enfin, vous avez réussi sans doute, n'est-ce pas ?

— Avez-vous du nouveau ? demanda-

Le soir